PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AFELC-UQAM tenue le jeudi 12 novembre 2015 à 12h30 au A-2830, 400 Rue Sainte-Catherine E, Montréal, QC H2L 2C5

0. Ouverture

Proposition 0.1 : Que l'on ouvre l'Assemblée
Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ouverture à 13h

Proposition 0.2 : Que Gabrielle Bellemare et Claudia Cachay-Osorio assument l'animation et le secréariat respectivement.
Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 0.3 : Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0.1 Ouverture;

0.2 Nomination du présidium;

1. Avis de motion;

2. Élections;

3. Infos ASSÉ;

4. Revendications;

5. Fermeture

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Avis de motion

Proposition 1.1 : De traiter de l'avis de motion suivant :

Avis de motion déposé lors de l'assemblée générale du 20 octobre 2015 par Marc-Olivier Gingras : « Que l'on adopte le code de procédure Morin ».

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Proposition 1.2 : Que l'on adopte le code de procédure Morin.

Proposition privilégiée : Que l'on passe immédiatement au vote.

Dûment proposée, dûment appuyée

BATTUE AU 2/3

Proposition privilégiée : Que l'on passe immédiatement au vote.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE AU 2/3

De retour sur la principale 1.2 : Que l'on adopte le code de procédure Morin.

BATTUE À MAJORITÉ

Dépôt d'un avis de motion :

Remplacer « Tous les amendements et sous-amendements sont adoptés à la majorité des vois exprimées à l'exception de la proposition principale qui doit être adoptée aux deux tiers des vois exprimées. » par « La principale ainsi que tous les amendements et sous-amendements sont adoptés à la majorité des vois exprimées. » dans le Code de procédures.

2. Élections

Proposition 2.1 : Que l'on reçoive la candidature d'Émie Valiquette au poste de responsable à la coordination.

ÉLUE À MAJORITÉ

Proposition 2.2 : Que l'on reçoive la candidature de Cédrick Mainville au poste de responsable aux affaires administratives.

ÉLU À MAJORITÉ

Proposition 2.3 : Que l'on reçoive la candidature de Mathieu Aubre au poste de responsable aux affaires sociopolitiques.

ÉLU À MAJORITÉ

La perte de quorum est constatée à 13h51